

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 5 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 5 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 29 novembre 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Isabelle LARDIN, Maire.

Etaient présents : I. LARDIN J.P. MARTIN R. VOIZEUX
 G. CASTENETTO R. LEMOINE S. GALDO
 A. LASSERTEUX M. PARISEL H. KWASIAK
 F. BOUARD

Etaient absents : F LAUNOIS a donné procuration à I LARDIN
 G VILLEMEN a donné procuration à JP MARTIN
 JP MUGNIER a donné procuration à R VOIZEUX
 M. KHOURI
 S.DOLEGEAL

Secrétaire de séance : S. GALDO

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET

Suite à l'émission de deux titres de recettes de subvention en fonctionnement au lieu d'investissement, il convient d'émettre un mandat au compte 673 pour un montant de 35 543 € et un titre de régularisation au compte 1321 pour un montant de 17 183 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

Puis Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ouvrir une ligne de crédit anticipé afin de pouvoir payer des factures d'investissements en début d'année 2026.

Avis favorable à l'unanimité.

CHEQUES GROUPAMA

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'encaisser 2 chèques :
- 326,22 € pour la participation à l'achat d'extincteurs
- 390 € en compensation du remplacement du mobilier urbain dégradé sur la rue de Provence.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR UN PROJET EOLIEN A TREIX

L'enquête publique est en cours. 26 communes doivent rendre un avis.

Le Conseil Municipal se prononce avec : 11 VOIX FAVORABLE et 2 ABSTENTIONS

AVIS POUR L'ENREGISTREMENT DE SON ACTIVITE FORGES DE COURCELLES

Les Forges de Courcelles ont déposé un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée, déclaration d'activité travail des métaux et alliage. Le Code de l'Environnement impose une consultation qui sera ouverte du 5 janvier au 3 février 2026.

Le conseil municipal prend acte de ce dossier mais n'a pas d'avis spécifique.

COMPLEMENTAIRE SANTE OBLIGATOIRE POUR LES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

La collectivité doit participer à la complémentaire santé de ses salariés à hauteur de 15 € minimum par salarié à compter du 1^{er} janvier 2026 sous réserve qu'ils adhèrent à la complémentaire santé MNT.

Mme le Maire propose d'accorder une participation de 20 €.

Le Conseil Municipal est favorable à l'unanimité.

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA PRESTATION DE BALAYAGE DE LA VOIRIE

Un groupement de 9 communes avait été constitué il y a plusieurs années afin de pouvoir lancer un appel d'offres pour trouver un prestataire pour réaliser le balayage de la voirie.

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer la constitution du groupement .

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

NOUVEAUX STATUTS DU SDED 52

2 SMICTOM existent sur le département de la Haute-Marne. Ces 2 syndicats sont dissous, leur compétence déchets sont transférées au SDED. Les statuts du SDED 52 doivent donc être modifiés.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du SDED 52 à l'unanimité.

RECLASSEMENT DE PARCELLES DANS LE DOMAINE PUBLIC

Les parcelles ZI 95 et ZH 136 qui desservent le lotissement du pré Louis et le lotissement des Tilleuls étaient toujours intégrées à l'association foncière. Ces parcelles doivent être réintégrées dans le domaine public.

Mme le Maire propose d'intégrer ces parcelles cadastrées dans le domaine public.

Avis favorable à l'unanimité.

CONVENTION DE PARTENARIAT RETRAITE AVEC LE CENTRE DE GESTION

Mme le Maire sollicite l'autorisation de signer une convention de partenariat avec le centre de gestion afin qu'il prenne en charge le dossier de liquidation de retraite d'un agent communal.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Mme le Maire a remis le rapport d'activité 2024 de l'Agglomération de Chaumont. Le conseil municipal en a pris acte.

Le commissaire enquêteur a rendu son rapport validant le projet éolien de Mandres-la-Côte.

Les travaux au cimetière devraient être terminés d'ici la fin de l'année.

Une subvention de 9 413 € pour la réfection de la toiture du musée communal a été accordée au titre de la DETR.

Spectacle de Noël « le rêve du Père Noël » : dimanche 14 décembre à 15h à la salle des fêtes.

La commune a été récompensée par l'Agence d'attractivité du Conseil Départemental pour le fleurissement du lavoir. 2 particuliers s'étaient également inscrits au concours du fleurissement des maisons et ont été récompensés.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 22 heures 30